

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 05 NOVEMBRE 2013

❧❧❧

Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMEQ,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Yves TOURAINÉ, Mme Anne BARBET,
M. Robert BAREILLE, Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,
Mme Véronique PEBEYRE, Adjoint,
Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Georgette SALHI,
M. Jean-Michel BRUGIDOU, Mme Eliane BELLEGARDE,
Mme Eliane YTHIER, Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE,
M. Jean-Marie GINIEIS, M. Philippe GARROTE, M. Jean-Pierre ARANJO,
M. Fabien REICHERT, M. Nicolas MALEIG, M. Gilles BITAILLOU,
M. André LABARTHE, Mme Jeanne LARAN, M. Michel ADAM,
M. Daniel LACRAMPE, Mme Florence AGRAZ, Mme Jany N'HAUX.

Délégations de vote :

Mme Marie-José ROMEO donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE,
Mme Jeanine DUTECH donne pouvoir à Mme Georgette SALHI,
Mme Nathalie REGUEIRO donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
M. Gilbert EHRET donne pouvoir à M. André LABARTHE.

❧❧❧

11 - ADHESION ACIR COMPOSTELLE

Monsieur TOURAINÉ expose que l'Association de Coopération Inter-Régionale « Les Chemins de Saint-Jacques de Compostelle » a pour objet de définir et mettre en œuvre une coopération interrégionale et transnationale permanente pour la reconnaissance, la restauration, la mise en valeur et l'animation des anciens itinéraires de pèlerinage appelés Chemins vers Compostelle, et de tout domaine se rattachant à ce thème particulier.

Elle agit dans le cadre du programme des Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe.

Elle conduit et anime le réseau des biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO au titre des « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » (bien culturel n° 868 et 868 bis). Elle assure le suivi des biens auprès des acteurs concernés.

.../...

L'Association s'efforce de coordonner les programmes retenus sur le territoire de chacune des régions concernées par ces itinéraires. En outre, elle met en œuvre, en relation avec le Conseil de l'Europe, les prolongements de cette coopération avec les régions des pays membres de l'Union Européenne manifestant leur intérêt pour les Chemins vers Compostelle reconnus comme Itinéraire Culturel Européen.

Afin de préserver la **Valeur Universelle Exceptionnelle de la Cathédrale Sainte-Marie**, en vue de son maintien sur la **liste du patrimoine mondial (UNESCO)**, il convient pour la Commune d'adhérer à l'ACIR Compostelle en vue de concourir à la constitution du réseau des propriétaires et gestionnaires du bien culturel en série n° 868 ainsi qu'à l'adoption de son plan de gestion.

Oùï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **S'ACQUITTE** du montant annuel de l'adhésion à l'ACIR (700 €),
- **RATIFIE** et respecte les statuts de l'ACIR,
- **PARTICIPE** aux délibérations des instances statutaires de l'ACIR,
- **APPORTE** un concours actif aux projets de l'ACIR Compostelle conformément aux orientations et au programme d'activités approuvés par l'Assemblée Générale.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 05 novembre 2013.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 10/11/2013

Bernard UTHURRY